

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN859

présenté par
M. Jacques, rapporteur

ARTICLE 18

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« les officiers généraux, à plus d'un an de leur, »

les mots :

« un officier général, à plus d'un an de sa, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.